





SOCOTEC BELGIUM ASBL

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be
Nr 3042

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport : 23/1.5.1.2.1.6.5.0.1			
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle pér	iodique		
Type d'habitation : Maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: Co. K.71 Collect V - Self.	4.26		
Personne sur place :code EAN de l'insta	allation:	111/1/	/
Personne sur place :			
Date de visite: 10/11/1/ Date d'émission/			
Referenției regiementaire : RGIE art. 🔲 271 📜 270 bis et delogations 📮 271 bis 🔲 270			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi : CHECK-LIST-I	NS-E-11		
Description de l'installation visitée :	_		
Tension d'utilisation X / Protection générale du branchement : J A			00
□3N400 V □3x230V □2x230V ▼ 1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : 23			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	X		
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	V		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plom	ıbé X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	×		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω /	2	24	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asb			
Manquements / Notes :			
The state of the s			
NeANT			

,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
	************	***************	
Conclusion	********************************		
<u>Conclusion</u> : <u>L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.</u>	E Le prochain contrôle péri	indique est à effe	ectuer S
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à			
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de			
vente.			
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter			
par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,		 ************************************	ectuer e de ecuter
	A		1

. 8